



## Articulation CDB- IPBES - Giec

### Révisons nos acronymes : l'IPBES est à la CDB ce que le Giec est à la CCNUCC

La CDB contribue, comme les Etats membres de l'IPBES et d'autres parties prenantes et conventions internationales, à la définition et à la réalisation du programme de travail de l'IPBES. Ainsi, elle peut proposer des sujets à l'IPBES et nommer des experts lors des appels à candidatures. De 2012 à 2015, les deux instances internationales ont surtout travaillé à l'articulation entre leurs travaux, afin d'éviter une duplication des efforts et surtout, d'exploiter au mieux les capacités de l'une et de l'autre : en tant qu'instance politique, la CDB a besoin d'un appui scientifique pour prendre des décisions fondées sur les connaissances, et en tant qu'instance de recherche à l'interface science-politique, l'IPBES a besoin d'orientations afin de mener un travail scientifique utile aux politiques. L'implication des décideurs dans les travaux de l'IPBES, de la définition des travaux à l'adoption des *résumés à l'intention des décideurs* présentant les conclusions des évaluations, favorise l'appropriation des résultats par les politiques et devrait ainsi améliorer l'efficacité des actions de conservation et d'usage durable de la biodiversité et des services écosystémiques. En février 2016, la Plénière de l'IPBES a adopté ses deux premiers résumés pour décideurs, l'un méthodologique, essentiellement à destination des chercheurs, et l'autre thématique, sur pollinisation, pollinisateurs et production alimentaire. Celui-ci était à l'ordre du jour de la 13<sup>ème</sup> conférence des parties (COP) de la CDB en décembre 2016, et a fait l'objet d'une décision reprenant les messages clés de l'IPBES.

L'IPBES adoptant une démarche scientifique neutre, ses rapports ne peuvent pas être prescriptifs pour les gouvernements. Aussi, seul un instrument légalement contraignant tel que la CDB ou un autre accord multilatéral sur l'environnement (AME) peut se montrer directif à l'égard de ses Etats membres. Il est donc indispensable que les conclusions de l'IPBES trouvent un écho à la CDB, mais également à d'autres échelles de gouvernance : régionale (organisations de coopération régionale par exemple), nationale (parlements nationaux), locale (réglementation dévolue aux communautés locales) ou même

organisationnel (règles de procédures ou d'opération d'une entreprise).

Avant la création de l'IPBES, la CDB disposait de processus internes permettant d'informer les négociations, comme les rapports des séries techniques de la CDB produits par son Secrétariat et présentant des synthèses sur des sujets choisis. La publication phare de la CDB, les *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (ou *GBO* pour *Global Biodiversity Outlook* en anglais), contient des informations sur l'état et l'évolution de la biodiversité visant à informer les travaux des plénières de la CDB. Entre autres, cette publication évalue les progrès vers les objectifs que s'est fixés la convention, comme l'a fait le GBO-4, à mi-parcours des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. L'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques par l'IPBES devrait être achevée au printemps 2019. Son cadrage a été réalisé en étroite consultation avec la CDB, pour que les travaux de l'IPBES viennent compléter le GBO-5 de la manière la plus utile possible. Le GBO-5 verra l'évaluation des Objectifs d'Aichi qui arrivent à terme en 2020, et guidera la préparation du prochain plan stratégique pour la diversité biologique. Il sera fondé sur les sixièmes rapports nationaux des Etats parties à la convention et, entre autres rapports, sur les conclusions des évaluations mondiales, régionales et thématiques de l'IPBES qui apporteront une première agrégation de connaissances permettant d'évaluer les progrès vers les Objectifs d'Aichi. Le GBO-5 fera également le lien entre ces avancées et les Objectifs du développement durable, et l'IPBES pourra contribuer à cette partie du travail grâce à son analyse des contributions apportées par la nature aux populations, un élément de son cadre conceptuel que l'on retrouve dans toutes ses évaluations.

L'évaluation mondiale IPBES inclura quant à elle les connaissances présentées dans les éditions précédentes des GBO, et se fondera sur certaines méthodes développées pour le GBO-4 (telles que l'extrapolation statistique des indicateurs pour obtenir les tendances d'ici 2030).

## Les interactions entre le Giec et l'IPBES : une convergence scientifique vouée à se refléter au niveau politique

Les travaux du Giec s'articulent en « cycles » de plusieurs années (5 à 7 ans), qui comprennent systématiquement une évaluation mondiale, et selon les demandes spécifiques de la Plénière, peuvent être assorties d'évaluations ou synthèses régionales et thématiques. Illustration des renforcements des liens entre la CCNUCC et le Giec, la COP 21 a confié au Groupe d'experts la préparation de trois rapports thématiques dans le cadre de son sixième cycle, afin de répondre aux questions que les négociateurs se posent actuellement pour le futur des discussions au sein de la convention : un rapport sur les conséquences d'un réchauffement climatique limité à 1,5°C, que l'Accord de Paris encourage les parties à atteindre si possible au lieu des 2°C fixés ; un sur les effets du changement climatique sur les océans et la cryosphère et un sur les relations entre changements climatiques, désertification, dégradation des terres et sécurité alimentaire, entre autres.

A l'IPBES, un premier programme de travail pluriannuel a été adopté pour la période 2014-2018, sur la base de proposition d'axes de travail reçus par les Etats membres et les parties prenantes, dont les AME. La CDB a ainsi envoyé plusieurs propositions au Secrétariat de l'IPBES de thèmes de recherche qui seraient particulièrement importants pour informer ses délibérations lors des COP. Certaines thématiques se recoupent avec celles du Giec, comme la dégradation des terres et la sécurité alimentaire, que l'on retrouve dans le titre de deux rapports de l'IPBES (sur la dégradation et la restauration des terres et sur la pollinisation pour la production alimentaire). Les autres sujets suivis à la CDB, notamment l'évolution des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, se retrouvent *de facto* dans les autres évaluations de l'IPBES, qui se déclinent au niveau régional, mondial, thématique et méthodologique.

Les cycles de travail des deux instances n'étant pas calqués l'un sur l'autre, on note certains décalages, qui n'empêchent pas les processus de se nourrir mutuellement. Au contraire, le fait que l'IPBES ait lancé son évaluation de la dégradation et la restauration des terres en 2015 permettra au Giec de recourir à des connaissances dont la robustesse a déjà été évaluée pour tout ce qui concerne le fonctionnement des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité, qui ont été

inclus dans le cadrage du rapport thématique du Giec sur désertification et dégradation des terres. En revanche, l'IPBES n'a pas consacré d'évaluation à l'océan dans son premier programme de travail, et le Giec fournira un premier rapport très détaillé sur un des facteurs de changement de la biodiversité et des écosystèmes marins qu'est le changement climatique. Les évaluations régionales et mondiale de l'IPBES traiteront des impacts du changement climatique mais de manière beaucoup moins approfondie que le Giec : dans le cadre de ces évaluations IPBES, le changement climatique est un facteur de changement parmi d'autres.

Des interactions pour le moment informelles, par des contacts entre les Secrétariats des deux instances et certaines personnalités comme Sir Robert Watson, l'actuel président de l'IPBES et président du Giec de 1997 à 2002, gagneraient à être pérennisées via un mémorandum de coopération entre les deux instances. Le mandat pour un tel rapprochement doit-être demandé par les assemblées plénières du Giec et de l'IPBES, et sera d'autant mieux entendu s'il provient d'instances décisionnelles telles que les plénières de la CCNUCC et de la CDB. Bien que les sujets biodiversité et climat soient étroitement liés (voir ci-dessus), il n'en reste pas moins que ce sont plutôt des spécialistes de l'un ou l'autre champ qui suivent les discussions du Giec et de l'IPBES (seuls trois pays ont un point focal commun pour le Giec et l'IPBES). Il est néanmoins crucial que les points focaux prennent contact avec leurs homologues en préparation des plénières du Giec et de l'IPBES, mais également de la CCNUCC et de la CDB, pour être informés des derniers développements en matière de connaissances et de politiques sur les interactions entre biodiversité et climat. Par ailleurs, les travaux des experts sur le climat et sur la biodiversité étudient de plus en plus les interactions biodiversité-climat, soulignant l'intégration de ces deux enjeux en un seul. Si la CCNUCC et la CDB ambitionnent de continuer à se fonder sur la science pour informer leurs délibérations, elles devraient dès à présent se mettre à la page de cette convergence des sciences de la terre que nous comprenons ici comme incluant les sciences sociales, indispensables pour envisager le rôle joué par les sociétés et l'impact que les changements globaux risquent d'avoir.

## La francophonie au Giec et à l'IPBES

En tant qu'instances sous tutelle d'organismes des Nations unies, le Giec et l'IPBES ont six langues officielles, dont le français. Un service d'interprétation est donc assuré pendant les plénières, et les produits finalisés de l'IPBES traduits dans toutes les langues. De manière opérationnelle et en raison des budgets limités, seuls les documents courts (résumés à l'intention des décideurs) sont traduits pour les évaluations. Il a été convenu dans les procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme que la langue de travail des experts sera l'anglais, avec des exceptions possibles pour les travaux à l'échelle régionale ou sous-régionale où une autre des langues officielles serait appropriée.

Le Comité français pour l'IPBES, hébergé à la FRB, a pour mission générale de promouvoir la mobilisation des experts français pour les travaux de l'IPBES et de valoriser les résultats de l'IPBES au niveau national. Pour ce faire, il s'investit dans la promotion de la francophonie à l'IPBES, afin de disposer de matériel de communication adapté au public national, mais qui

bénéficie finalement à une communauté bien plus large comprenant l'ensemble des États francophones. La FRB a accompagné l'IPBES dans la relecture de la traduction et la publication des résumés pour décideurs des évaluations des pollinisateurs et des scénarios et modèles de la biodiversité et a mis à disposition sur son site la version finale maquettée du document sur les pollinisateurs. Le Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères a également permis d'embaucher un consultant bilingue pour assister les auteurs francophones de l'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'Afrique dans la finalisation du rapport. Ces efforts, et leur poursuite à l'avenir, se justifient d'autant plus que les autres États francophones s'investiront dans ces processus internationaux en participant activement aux plénières, en étant force de proposition et en discutant des recommandations des rapports. L'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) a un rôle similaire pour le Giec.

Contact : [contact@fondationbiodiversite.fr](mailto:contact@fondationbiodiversite.fr)